

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 6 juin 2024

Objet : Vœu d'urgence pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine.

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nicole DURU BERREBI est absente non représentée.
- Monsieur Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur KERMANI à 21h04 (Point 8-2 – Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature)
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est arrivée à 19h26 (point n° 5-1 – Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique).
- Monsieur Ramzi HAMZA quitte la séance à 20h52 (Point n° 7-2 – Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société ETPO) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Vœux d'urgence pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après les ignobles attaques du Hamas du 7 octobre et la réponse dévastatrice d'Israël, le geste de reconnaître officiellement l'État de Palestine est le seul à même d'ouvrir un horizon politique. Cette reconnaissance attendue de longue date n'est pas un aboutissement mais le préalable à tout processus de dialogue et de négociation.

Une garantie pour le peuple palestinien et son droit à la justice et à la dignité, mais aussi pour les israéliens dont la sécurité ne peut plus être assurée par la colonisation et les violations répétées du droit international.

Il est temps que la diplomatie impose le silence aux armes. L'ébauche d'une solution politique au conflit colonial au cœur du Moyen-Orient passe par la reconnaissance de l'État de Palestine.

Considérant que, la France a soutenu la reconnaissance de la Palestine comme État observateur non membre de l'ONU le 29 novembre 2012 ;

Considérant que, le Parlement français a invité « le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit » le 2 décembre 2014 ;

Considérant que, l'Assemblée générale de l'ONU le 10 mai 2024, a voté, une résolution en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de plein droit de l'ONU, adoptée par 143 voix pour, 9 voix contre et 25 abstentions.

Considérant que l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont décidé, mardi 28 mai 2024, de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Ces trois nations rejoignent l'immense majorité de pays - 146 sur 193 ayant fait cette démarche.

Considérant que la France est la Patrie de la Déclaration des droits de l'Homme, le gouvernement français montrerait l'exemple en étant la première des grandes puissances occidentales à reconnaître l'État de Palestine.

Considérant que la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par Paris, constituerait un symbole diplomatique fort qui honorerait la République et, à travers elle, le peuple français.

Nous, élu.es d'Orly, profondément attaché.es au droit à l'autodétermination des peuples et à la paix, affirmons notre souhait dans ce sens.

APRÈS LE CONSEIL MUNICIPAL,

Nous rappelons, au vu des articles précités, qu'aucune paix à travers le monde n'est possible sans concertation entre les peuples, sans le respect pur et simple de

la Charte Internationale des Droits de l'Homme, et sans un désir profond de vivre dans un monde en paix.

Nous demandons par le présent vœu à l'État français et son président monsieur Emmanuel MACRON de reconnaître l'État de Palestine, maintenant.

Fait et délibéré en séance du 06-06-2024.

**Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly**

Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	32
Représentés	2
Absents	1
Vote pour	34
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0





Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DIVP2024362-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024